



Décision n° 223/2025
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame BRASSAUD Sandrine en tant qu'agent d'entretien du 22 au 30 avril 2025,
- Madame NIOT Stéphanie en tant qu'agent d'entretien du 22 avril au 2 mai 2025,
- Madame FRÈRE Bernadette en tant qu'agent d'entretien du 28 avril au 30 mai 2025,

Fait à Jonzac,
Le **22 AVR. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON